

FICHE DE RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

Directeur/trice référent/e

❖ Cadre général :

Le directeur référent participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).

❖ Ses missions :

Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la promotion des valeurs de la République.

Plus particulièrement, être en capacité d'accompagner les écoles dans les situations qu'elles rencontrent, analyser les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales, les familles et les équipes des écoles.

Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de l'inspecteur d'académie, notamment contribuer à la formation des directeurs en lien avec l'IEN en charge de cette mission.

Participer au contenu et à la diffusion de la lettre d'information départementale **direction d'école 42**.

Proposer des échanges de pratiques entre pairs de manière régulière sur des sujets d'actualité éducative.

Participer aux réunions au niveau académique en lien avec la formation des directeurs.

Préparer et participer au groupe départemental des directeurs d'école se réunissant 4 fois par an environ.

❖ Compétences du référent directeur :

Disposer d'une expérience et d'une expertise dans les trois grands domaines des missions relatives à la direction d'école : animation de l'équipe pédagogique, fonctionnement de l'école, relations avec les parents et les partenaires de l'école.

Avoir une bonne connaissance de la réglementation fonctionnement des écoles et de manière plus large avoir une très bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

Détenir des qualités d'organisation, d'analyse des situations, de prise d'initiative.

Avoir des compétences affirmées du point de vue relationnel.

Dans des situations tendues et de conflits, faire preuve d'empathie et d'écoute.

Cette mission requiert une loyauté sans faille, le sens de l'Etat et du service public.

❖ Conditions de recrutement :

Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école.

Être directeur ou directrice d'école, actuellement en exercice ayant une expérience dans la fonction d'au moins 4 ans. Le poste correspond à une décharge du temps de travail à hauteur de 50%.

Le candidat sera reçu par une commission : le jury est composé du DASEN ou de son adjoint, d'un IEN et d'une directrice ou d'un directeur qui ne postule pas sur le poste de directeur référent.

Le directeur référent sera nommé pour une année par le DASEN. Il est placé directement sous son autorité.

❖ **Conditions d'exercice :**

Il conservera le bénéfice de son poste durant sa mission.

Il réalisera un rapport d'activité à l'issue de l'année scolaire en s'appuyant sur une lettre de mission.

Il bénéficiera d'un volant d'indemnités de déplacement lui permettant d'aller à la rencontre des directeurs et directrices l'ayant sollicité.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants voulant faire part de leur candidature devront déposer sur COLIBRIS.

Un CV et une lettre de motivation sont à transmettre.